

LE VÉSINET POUR VOUS

Le Vésinet de demain s'écrit ensemble !
www.levsinetpourtous.fr

François Bonnin



Chères vésigondines, chers vésigondins,

En nous présentant aux prochaines élections municipales, mon équipe et moi-même avons pensé indispensable de **définir et d'affirmer 5 valeurs communes** : **honnêteté, bienveillance, transparence, indépendance et solidarité**. Dans cet état d'esprit, nous avons tous **signé une charte** dont l'intégralité est disponible sur notre site www.levsinetpourtous.fr. Nous n'attendrons pas l'élection pour la respecter !

UNE CHARTE ÉTHIQUE DISPONIBLE SUR NOTRE SITE

Avant l'élection, nous avons tous déclaré sur l'honneur :

- ne pas avoir été condamnés à des faits contraires à la probité,
- n'avoir jamais été frappés d'inéligibilité,
- avoir un casier judiciaire vierge,
- nous engager à rendre publique sur notre site l'existence de potentiels conflits d'intérêt.

Après l'élection, nous nous engageons tous à :

- refuser de favoriser le recrutement ou l'action d'un membre de notre famille,
- nous abstenir de prendre part à un vote concernant l'attribution de subventions à une association dont nous serions membres en responsabilité,
- publier chaque année un bilan des actions menées en tant qu'élus,
- répondre à chaque courrier des vésigondins en restant disponibles et à leur écoute,
- respecter les droits des élus d'opposition,
- gérer en transparence le budget de la ville en proposant un audit indépendant à mi-mandat.

LE GROUPE LE VÉSINET POUR VOUS S'ENGAGE !

L'éthique c'est aussi **respecter le programme** présenté pendant la campagne.

- Nos engagements envers l'environnement, la sécurité, le développement économique de notre ville seront **financés et réalisables**. Notre vision d'une ville respectueuse de son passé, **ournée vers son avenir et sa jeunesse**, trouvera avec nous un groupe résolument attaché à tenir ses engagements.
- **Avec le haut niveau de compétence de chacun** de ses membres (issus des sphères publiques et privées), l'action s'exercera au service exclusif des vésigondins sans céder à un groupe de pression ou à un parti politique.
- Nous rétablirons **un climat de confiance** entre élus et personnel municipal (avoir aujourd'hui 13% des agents municipaux en souffrance au travail est inacceptable !).
- Par notre choix d'une démocratie participative assumée, ce sont **vos idées que nous mettrons en œuvre au cours de la prochaine mandature**.

ÉCRIVEZ LE VÉSINET DE DEMAIN AVEC UNE ÉQUIPE INDÉPENDANTE, COMPÉTENTE, DYNAMIQUE ET ÉTHIQUE !

PARTAGEZ VOS IDÉES

A retourner au :
5, rue du Maréchal Foch
Ou envoyer un mail à :
contact@levesinetpourtous.fr

Madame Monsieur Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____ Email : _____

CONTACT ET DON

Bulletin à remplir et à retourner à :
Mandataire financier AFB 2020
26 Horace Vernet
78110 Le Vésinet



Je souhaite participer,
vous apporter mes idées
et être recontacté(e)

Je souhaite apporter
mon soutien financier

Madame Monsieur Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Email : _____

Je fais un don, par chèque, pour les élections municipales de mars 2020,
à l'ordre de : mandataire financier AFB 2020

20€ 50€ 75€ 100€ Autres : _____

Signature & date :

Toute l'équipe de
LE VÉSINET POUR VOUS
vous remercie



5, rue du Maréchal Foch

✉ f.bonnin@levesinetpourtous.fr

📷 francoisbonnin78

👤 François Bonnin

☎ 06 29 43 16 71

**LE VÉSINET
POUR VOUS**
Le Vésinet de demain s'écrit ensemble !
www.levesinetpourtous.fr

Le respect de votre vie privée : Les données recueillies sur les formulaires ne sont traitées que par Le Vésinet Pour Vous afin de réaliser du profilage dans un but statistique, et de vous envoyer des communications à propos de son actualité. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous pouvez exercer vos droits en nous adressant votre demande accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse électronique suivante f.bonnin@levesinetpourtous.fr.

Loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Article 11-4 : modifiée par loi n°2017-1339 du 15 septembre 2017 - art. 25 (V). Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros.